

ASSEMBLÉE NATIONALE10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 2474

AMENDEMENTprésenté par
M. Juvin

ARTICLE 27 QUINDECIES

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« privées »,

insérer les mots :

« , qui emploient au moins onze salariés ».

II. – En conséquence, à la fin de la même première phrase du même alinéa 4, supprimer les mots :

« , qui emploient au moins onze salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.